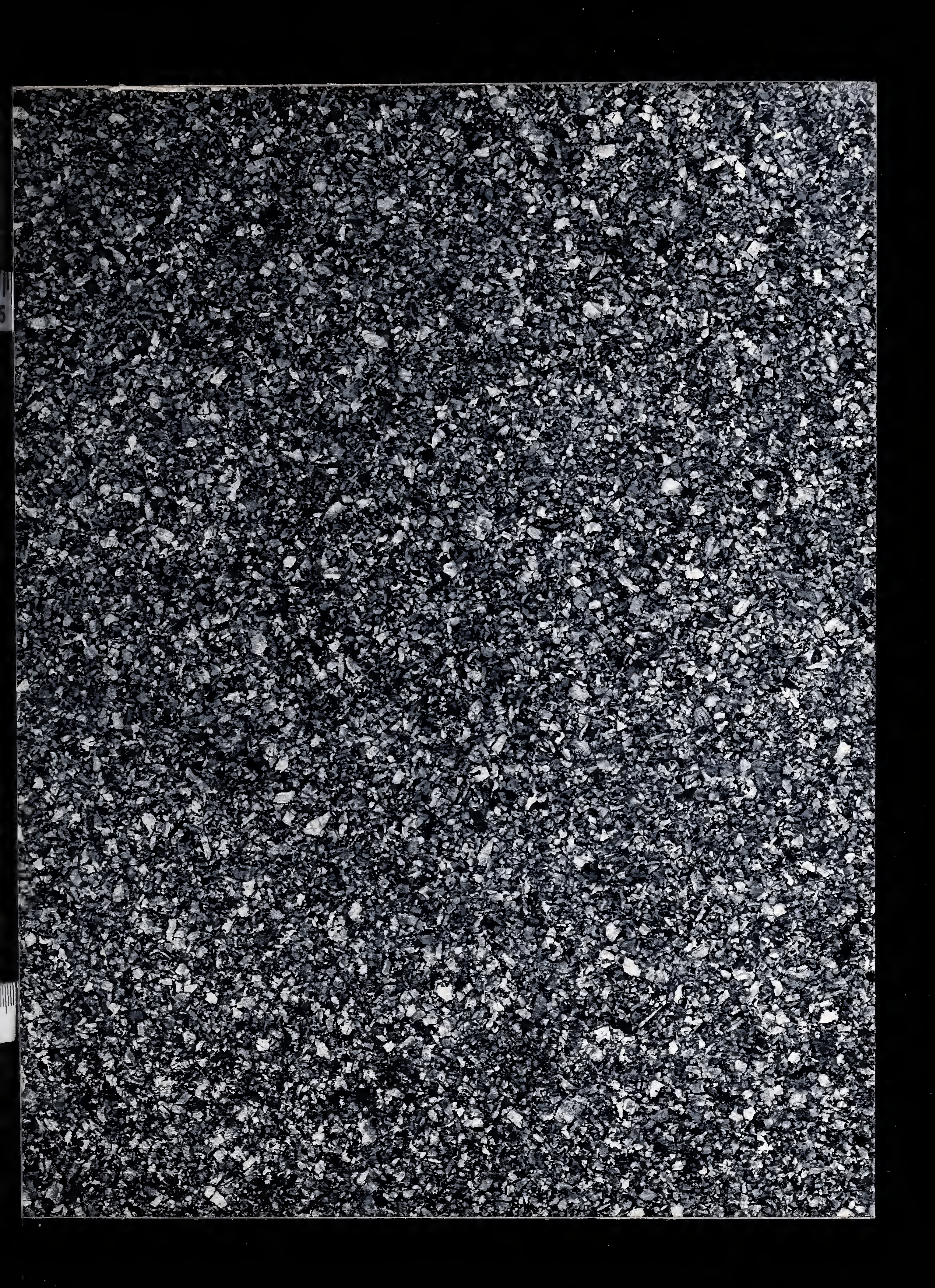
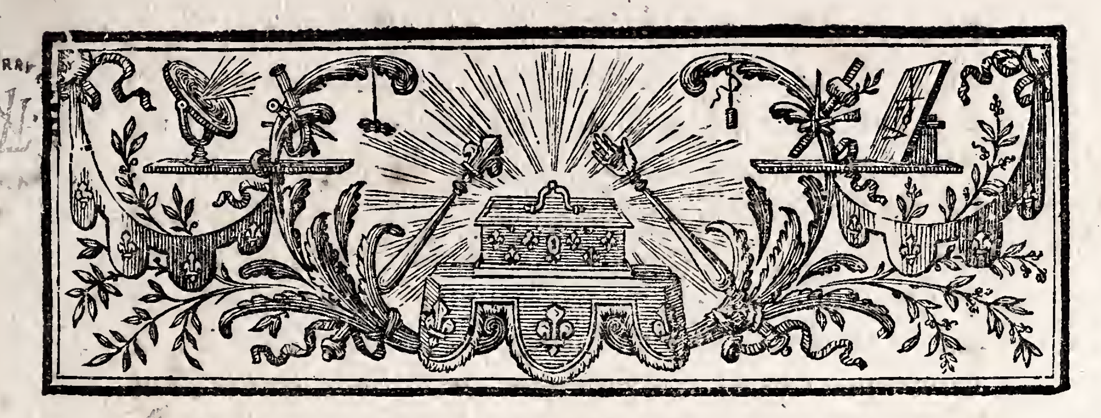




1781

Librairie R.V.





ARRÊT
DU CONSEIL D'ÉTAT
DU ROI,

Qui ordonne l'exécution de l'Arrêt du Conſeil du 30 août 1777, concernant les Contrefaçons ; & condamne le ſieur Rayet, *Imprimeur à Toulouſe, en Six mille livres d'amende.*

Du 20 Avril 1781.

Extrait des Regiſtres du Conſeil d'État.

VU par le Roi, étant en ſon Conſeil, le procès-verbal dreſſé par l'Inſpecteur de la Librairie à Toulouſe, le 6 mars dernier, qui conſtate que le ſieur Rayet, Imprimeur, a contrefait un Ouvrage intitulé: *Contes moraux, par M. Marmontel;* Sa Majeſté a cru devoir aſſurer de plus en plus l'exécution des Règlemens

faits pour la police de la Librairie le 30 août 1777, en punissant cette contravention de la manière prescrite par lesdits Règlemens. A quoi voulant pourvoir; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, de l'avis de M. le Garde des Sceaux, a ordonné & ordonne, que l'édition des *Contes moraux* faite par ledit sieur Rayet, du vivant de l'Auteur & sans sa permission, sera mise au pilon, en présence du sieur de Villeneuve, Inspecteur de la Librairie: Qu'en conséquence, ledit sieur Rayet, qui s'est chargé de représenter ladite édition lorsqu'il en seroit requis, sera tenu de la faire transporter en la Chambre Syndicale de ladite ville de Toulouse; & pour la contravention, condamne ledit sieur Rayet en Six mille livres d'amende, conformément à l'article I.er de l'arrêt du Conseil du 30 août 1777, concernant les Contrefaçons; laquelle somme de Six mille livres sera déposée entre les mains des Syndic & Adjoints de ladite Chambre Syndicale, pour un tiers être remis au sieur Marmontel, Auteur, & le surplus réservé pour en faire tel emploi qu'il plaira à Sa Majesté de fixer. Enjoint au sieur de Saint-Priest, Conseiller d'État, Intendant & Commissaire départi en Languedoc, de tenir la main à l'exécution du présent arrêt, qui sera imprimé, publié & affiché par-tout où besoin sera, & transcrit sur les registres de toutes les Chambres Syndicales du royaume. FAIT au Conseil d'État du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le vingt avril mil sept cent quatre-vingt-un. *Signé* AMELOT.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1781.

